

Bordereau de signature

038/BUR Attribution de logements à titre exceptionnel



Signataire	Date	Annotation
nathalie toulze, <i>SADM</i>	10/10/2016	 Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	10/10/2016	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	14/10/2016	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna ID PRIS** Pro, valide du 19 déc. 2014 à 06:00 au 18 déc. 2017 à 06:00.
alma blazevic, <i>SADM</i>	14/10/2016	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
 Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-10-14)		

Dossier de type : ACTES // Délibérations Bureau

Propriétés spécifiques : • Date de publication : vendredi 14 octobre 2016 (2016-10-14)

Acquitté en PREFECTURE le 14/10/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mille seize et le trente du mois de septembre, à dix heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Jean-Paul RAYNAUD.

Participant à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Lieutenant-colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Jean-Paul RAYNAUD, Bernard MIRAMOND, Jacques THOUROUDE.

Absents excusés :

MM. Michel BENOIT, Jean-Michel BOUAT.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.
Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 3/ votants : 3.

Date de la convocation : 23 septembre 2016.

RAPPORT N°038/BUR – 09/16

OBJET : Location d'un logement à titre exceptionnel au CSP Castres ou CS Carmaux

Le Président rappelle que par délibération n°34 du 11 juin 2015, le bureau du conseil d'administration avait décidé, compte tenu des difficultés sociales et financières d'un SPV, de lui mettre à disposition un logement à titre exceptionnel avec des conditions financières assouplies en :

- en fixant le loyer à 50 % de ce que prévoit la délibération sur le sujet ;
- en imposant à ce SPV de déclarer, sur le dispositif de gestion individuelle centralisée, 144 heures de disponibilité (soit 12 nuits ou journées de 12h par mois) étant entendu de plus qu'il sera sollicité en priorité pour assurer les remplacements de gardes en nuits semaine ;

Dans la mesure où des demandes similaires et urgentes pourraient émerger,

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'acter comme suit les principes d'octroi d'un logement à titre exceptionnel :

- d'autoriser le Président, si la situation personnelle le nécessite et sur demande de l'assistante sociale du SDIS 81, à mettre à disposition des personnels du SDIS, des logements à titre exceptionnels ;

Pour les SPV :

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

Acquitté en PREFECTURE le 14/10/2016

- de fixer le loyer à 50 % de ce que prévoit la délibération sur le sujet ;
- d'imposer au SPV de déclarer, sur le dispositif de gestion individuelle centralisée, 144 heures de disponibilité (soit 12 nuits ou journées de 12h par mois) étant entendu de plus qu'il sera sollicité en priorité pour assurer les remplacements de gardes en nuits semaine ;
- d'acter les modifications dans le modèle de convention type.

Document signé électroniquement par
le président du Conseil d'Administration,
Michel BENOIT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Date de publication : 14/10/2016

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

Acquitté en PREFECTURE le 14/10/2016